



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

Service Espace, Habitat et Cadre de Vie
Pôle Urbanisme et Cadre de Vie
Unité Police de l'Urbanisme et Publicité

Rennes, le

07 AVR. 2023

Affaire suivie par : Michel BRARD
Tél. : 02 90 02 33 56
Courriel : michel.brard@ille-et-vilaine.gouv.fr

CDNPS DU 4 AVRIL 2023

*Passage devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, formation
« Publicité », au titre de l'article L. 581-14-1 du Code de l'Environnement*

Délibération n° 2021-010 du conseil municipal : projet d'élaboration du règlement local de publicité de Redon

Commune : REDON

Examen : demande d'avis dans le cadre du règlement local de publicité

Avis :

la CDNPS émet un avis simple favorable sous réserve de prise en compte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France joint en annexe et de l'approbation du nouveau périmètre de protection délimité des abords des monuments historiques de Redon préalablement à l'approbation du règlement local de publicité (RLP) de Redon.

Le Directeur,
Pour le Directeur départemental des territoires
et de la mer,
Le Président de la CDNPS,


Emmanuel PEREZ